



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 25 avril 2024

Résolution de M. Johan Pain du 12 janvier 2021 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation urgente : « Pourquoi l'injuste décision de la CPCL ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 12 janvier 2021, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Johan Pain « Pourquoi l'injuste décision de de la CPCL ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante :

« Le Conseil communal souhaite que les membres de la Municipalité siégeant au Comité de la CPCL interviennent dans les meilleurs délais pour convaincre celui-ci de revenir sur sa décision de repousser à la fin du mois le versement des retraites à leurs bénéficiaires, ou de prévoir des modalités de versements différenciées suivant les situations, en particulier aux pensionné-e-s disposant de rentes modestes ».

Réponse de la Municipalité

Dans les jours qui suivent le dépôt de la résolution, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL) a réadapté le rythme de versement des retraites, à satisfaction et dans le sens souhaité par l'interpellateur. Le règlement rapide de cette affaire a engendré l'oubli d'une réponse formelle. La Municipalité vous prie de bien vouloir l'en excuser.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter